JORF n°0199 du 28 août 2019
texte n° 15

Arrêté du 22 août 2019 homologuant le cahier des charges de l'appellation d'origine contrôlée « Buzet »

NOR: AGRT1921013A
ELI: https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/8/22/AGRT1921013A/jo/texte

Le ministre de l'économie et des finances, le ministre de l'action et des comptes publics et le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Vu le règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, notamment son article 105 ;
Vu le code de la consommation ;
Vu le code des douanes ;
Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article L. 641-7 ;
Vu le décret n° 2011-1261 du 7 octobre 2011 modifié relatif à l'appellation d'origine contrôlée « Buzet » ;
Vu la proposition du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées et des eaux-de-vie de l'Institut national de l'origine et de la qualité en date du 19 juin 2019,
Arrêtent :

Article 1

Le IV du chapitre Ier du cahier des charges de l'appellation d'origine contrôlée « Buzet », homologué par le décret modifié n° 2011-1261 du 7 octobre 2011 susvisé, est modifié comme suit :

-au 1°, les mots : « sur la base du code officiel géographique de l'année 2019 » sont ajoutés après les mots : « Lot-et-Garonne » ;
-au 2°, les mots : « des 1er et 2 juin 1989 » sont ajoutés après les mots : « 6 mai 1976 » et les mots : « et des 18 et 19 juin 2019 » sont ajoutés après les mots : « 27 février 2003 ».

Article 2

Au troisième alinéa du II du chapitre III du cahier des charges de l'appellation d'origine contrôlée « Buzet », homologué par le décret modifié n° 2011-1261 du 7 octobre 2011 susvisé, le mot : « Sous-bois » est supprimé.

Article 3

Le lien http://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/document_administratif-157abec9-d546-4a2b-8b7c-779b3a6fa8e8 permet de consulter le cahier des charges publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 22 août 2019.

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Pour le ministre et par délégation :

L'ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts,

T. Guyot

Le ministre de l'économie et des finances,

Pour le ministre et par délégation :

La sous-directrice des produits alimentaires et des marchés agricoles et alimentaires,

A. Biolley-Coornaert

Le ministre de l'action et des comptes publics,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général adjoint des douanes et droits indirects,

J.-M. Thillier